



Bruxelles, le 3 octobre 2019

Communiqué de presse

## Coopération au développement et récoltes de fonds à la VRT : des images qui interpellent

« *Développement 2.0* », un reportage du magazine 'Pano' de la VRT diffusé le mercredi 2 octobre, décrit diverses formes de coopération au développement et des activités d'appel à la générosité du public pour soutenir ces actions. Un modèle de collecte de fonds a été examiné en particulier : le **recrutement de mandats mensuels en rue ou en porte-à-porte**.

Des études montrent que cette méthode est une des plus efficaces, assurant un lien chaleureux entre l'association et ses donateurs. Les associations sont assistées dans ce travail par un certain nombre de sociétés spécialisées qui recrutent, forment et gèrent les recruteurs pour le compte de l'association et organisent les campagnes de recrutement de manière professionnelle.

En 2004, l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF) asbl, a pris, avec ses membres, une initiative d'autorégulation par la création d'une « *Charte du Dialogue Direct* », comme standard de qualité et d'éthique de cette méthode de recrutement. Cette Charte fait partie de son Code Ethique, auquel adhèrent tous les membres et qui est censé être respecté aussi par les entreprises de recrutement et par les recruteurs.

Voir <http://www.vef-aerf.be/?Code-Ethique>

Les images, prises en caméra cachée par l'équipe de Pano lors de formations de recruteurs et de leur comportement dans la rue, nous ont surpris et choqués. **L'AERF condamne les pratiques qui ne sont pas conformes à sa Charte du Dialogue Direct**. Cette charte stipule en particulier que le **respect** du donneur potentiel est essentiel, que le recruteur doit être conscient du fait qu'il est l'**ambassadeur** en première ligne de l'association pour laquelle il recrute et qu'il doit en tout temps dire la **vérité** sur son statut de travailleur salarié. Les méthodes de '*vente forcée*' sont prohibées et, hormis une prime d'encouragement limitée, toute facturation et rémunération liée aux résultats est interdite.

Le Conseil d'administration de l'AERF estime qu'une **procédure interne de plainte** doit être lancée, précédée d'une pré-enquête parmi ses membres concernant ces pratiques. Cette procédure peut conduire à des sanctions contre les membres qui n'auraient pas respecté leur engagement. En outre, il sera examiné comment prévenir les abus constatés. Un certain nombre de mesures plus stratégiques devraient être envisagées.

Même si le reportage montre qu'il ne s'agit que de quelques dérapages innocents, ce serait dommage qu'il en reste une image négative de tout un secteur. Selon notre expérience, la

grande majorité des recrutements se passe conformément aux normes qualitatives et éthiques de la Charte.

L'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds fera tout pour préserver la confiance des citoyens dans les associations faisant appel à la générosité de la population.

---

**L'Association pour l'éthique dans la collecte de fonds (AERF)** est une organisation sectorielle représentative qui, avec ses membres, veut promouvoir l'éthique, la transparence et la qualité des récoltes de fonds.

**Contact:**

Geert Robberechts, secrétaire général [dir@vef-aerf.be](mailto:dir@vef-aerf.be) + 32-475-477.192

Erik Todts, vice-président [erik.todts@gmail.com](mailto:erik.todts@gmail.com) + 32-476-982.404

[www.vef-aerf.be](http://www.vef-aerf.be)

rue Botanique 75 - 1210 Bruxelles + 32-2-225.43.29